YERRES

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission à la Sous-Préfecture
le 9-7-99 et de la publication
le 9-7-99
Le Maire,

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 1999

DELIBERATION N° 99/06/590

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'ORCA CLUB

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT les frais engagés par l'asscociation ORCA CLUB pour la réfection d'un local mis à sa disposition,

VU l'avis des Commissions des Sports, Loisirs, Jeunesse et des Finances,

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 5.000 F, à l'association ORCA CLUB

DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 1999, fonction 4, sous fonction 40, article 65748

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

REÇU LE
- 9 JUIL. 1999
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE